
Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse du citoyen Quisard, habitant à Thonon, qui sollicite à nouveau ses observations sur l'agriculture, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse du citoyen Quisard, habitant à Thonon, qui sollicite à nouveau ses observations sur l'agriculture, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 416;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20627_t1_0416_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

VIII

[Le cⁿ Blavette, administr. du district de Calais-sur-Anille, à la Conv., 28 vent. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Vous avez lancé le vaisseau de la République, c'est à vous de le conduire au port. Méprisez tous ces intrigants, tous ces singes du patriotisme qui cherchent à discréditer la Sainte Montagne pour se mettre à sa place ; Foudroyez ces nouveaux Icares dont les mains malhabiles auroient bientôt précipité le char de la Révolution.

Montagne sacrée, Montagne inébranlable, achève ton ouvrage. A tant de décrets immortels que tu as rendus, ajoutes-en d'autres ; Décrète, pour tuer en un instant le fanatisme, que les temples de la superstition seront laissés aux communes qui les dédieront à la raison et à la philosophie. Décrète pour proscrire à jamais la pauvreté que les citoyens qui n'auront que cent livres de rente en bien fond, ne pourront aliéner. Décrète que les Comités de surveillance seront responsables sur leurs têtes de leur négligence et de leur partialité dans l'arrestation des gens suspects. Décrète que les détenus d'un département seront transférés dans un autre.

Décrète encore que deux années d'une rente de 50 liv. affectée sur l'Hôtel de Ville de Paris qui me sont dues par la République comme ci-devant principal du collège de Bouloire, et deux années d'une rente de 69 liv. dix s. qui m'est due au même titre par l'émigré Henri Marie Dornant, en tout 239 liv., seront payées aux deux soldats qui mettront les premiers le pied sur le territoire de l'infâme Angleterre.

Le traitement d'administrateur suffit aux besoins d'un sans-culotte ; je sacrifie le reste pour la destruction de la nouvelle Carthage. Vive la Montagne ! Vive la République une et indivisible ».

BLAVETTE.

IX

[Le cⁿ Quisard, à la Conv.; Thonon, 13 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Je te fais part que, le 20 nivôse, j'ai adressé au Comité d'agriculture de la Convention nationale un mémoire relativement à l'agriculture que j'ai fait porter à la poste de Carouge par le citoyen Blancher, dont par le même courrier j'ai fait part aux Citoyens Simond et Duboulot, mes compatriotes. Le premier, par sa lettre du 5 ventôse, m'apprend qu'il n'est pas parvenu au Comité; je viens te prier, Citoyen président, de faire faire des recherches pour savoir où ce mémoire a été égaré parce que, très certainement, lorsque je m'en suis occupé à la suite d'un avis du citoyen Favre-Buisson, procureur général syndic de ce département, j'ai eu le désir de me rendre utile à mes concitoyens dans la partie que je connois et que je suis depuis 23 ans. Je n'ai rien hasardé, Citoyen président, je ne

(1) C 299, pl. 1048, p. 6. Séance du 6 germ., sans mention marginale.

(2) F¹⁰ 331, doss. A-M (ans II-III).

l'ai pas écrit après la lecture de quelques livres, c'est au milieu des champs. Je ne rapporte que mes expériences.

Je te joins copie de la lettre que j'écrivis au Comité d'agriculture qui était détachée du mémoire.

Je suis avec républicanisme et fraternité, ton Concitoyen.

QUISARD, laboureur.

[Le cⁿ Quisard, au C. d'agriculture; Massongy, 20 niv. II].

Si les représentants du peuple conduisent avec succès le gouvernail du vaisseau de la République, ils font des loix pour avoir un gouvernement heureux, si les défenseurs de la patrie exposent leurs vies et remportent des victoires pour écraser les ennemis, si les artistes fabriquent des armes, si les sociétés populaires éclairent, si la surveillance découvre les ennemis de l'intérieur, il est pour tous bien glorieux; mais, Citoyens, le laboureur, cette classe depuis un long temps oubliée indignement, même méprisée, dont on ne se ressouvenait que pour les impôts et les corvées, ne contribue-t-il pas aussi au bien de la patrie, par son travail pénible ? Qui mieux que vous, Citoyens représentans, si vous jugez qu'elles puissent être utiles, je vous prie de me renvoyer ce brouillard pour que je le mette au net; excusez si je vous le fais passer ainsi c'est mon empressement à m'acquitter du devoir de Citoyen.

Je ne cesserai de faire des vœux pour la prospérité de la République et suis avec Républicanisme et fraternité.

Votre Concitoyen :

QUISARD, laboureur.

Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

X

[Le cⁿ Huel, administr. du distr. de Pithiviers, à la Conv.; 19 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

D'après les différents projets présentés à la Convention nationale sur l'agriculture des terres, et de la manière dont les cultivateurs doivent opérer pour parvenir à un moyen plus profitable et assurer avec plus de succès les subsistances des citoyens qui composent la République, j'ai remarqué plusieurs difficultés, en ce que ces projets sont représentatifs [applicables] à toute l'étendue de la République, et cependant la manière de cultiver les terres n'est point partout la même. Dans un endroit, il faut la cultiver d'une manière, et dans un autre endroit d'une autre manière. Je propose à la Convention nationale qu'elle rende un décret portant qu'il soit établi dans chaque chef-lieu de district une commission pour l'agriculture; et que les membres en soient nommés par tous les citoyens de son [leur] arrondissement, par le même mode que pour l'élection des administrateurs des districts.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.